

TESTS CACES® EN CONDUITE DE CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE (R489)

Réf de l'action : ECF L231.PR indice 03 du30/04/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de vérifier l'aptitude à la conduite en toute sécurité des chariots de manutention automoteur a conducteur porté dans une ou plusieurs des catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté entrant dans la catégorie concernée,
- Conducteur/conductrice de chariots qui justifie avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratiques nécessaires à sa conduite en sécurité,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les chariots qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

MOYENS D'EVALUATION

- Utilisation d'un (ou de plusieurs) chariot(s) de manutention automoteur a conducteur porté de la (ou des) catégorie(s) de CACES® choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R489 des catégories concernées,
- Logiciel de tests CACES® interne, certifié testeur CACES®,
- Le stagiaire devra venir avec ses équipements de protection individuelle : gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité et protections auditives.

THEMES D'EVALUATION

Théorique :

- Connaissances générales,
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté,
- Tableau/abaque de charges,
- Exploitation des chariots à conducteur porté.

Pratique :

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manœuvres,
- Fin de poste, opération d'entretien quotidien, maintenance.

MODALITES D'EVALUATION

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'un chariot conforme à la R489.
- Condition de réussite épreuve théorique :
 - Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble des 100 questions,
 - Une note $\geq$ à la moyenne pour chaque thème évalué.
- Condition de réussite épreuve pratique :
 - Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble du test,
 - Une note $\geq$ à la moyenne pour chaque « thème évalué »,
 - Une note ≥ 0 pour chacun des « points d'évaluation »,
 - Temps de test $\leq$ à 130% des durées de référence de l'épreuve.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les chariots de manutention automoteur a conducteur porté, conforme à la R489 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Attestation de fin de formation.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.



HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- Minimum 3h30 ; fonction du nombre de catégories.

TARIFS

- Voir grille tarifaire de l'agence ECF.

